

①9 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE
PARIS

①1 N° de publication : **2 874 829**
(à n'utiliser que pour les
commandes de reproduction)

②1 N° d'enregistrement national : **04 09502**

⑤1 Int Cl⁸ : A 61 L 28/00 (2006.01), A 61 L 9/01

①2

DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

②2 Date de dépôt : 08.09.04.

③0 Priorité :

④3 Date de mise à la disposition du public de la demande : 10.03.06 Bulletin 06/10.

⑤6 Liste des documents cités dans le rapport de recherche préliminaire : *Ce dernier n'a pas été établi à la date de publication de la demande.*

⑥0 Références à d'autres documents nationaux apparentés :

⑦1 Demandeur(s) : *DALTA Société anonyme* — FR.

⑦2 Inventeur(s) : BERNISSON ERIK.

⑦3 Titulaire(s) :

⑦4 Mandataire(s) : CABINET LOYER.

⑤4 **ADDITIF POUR POCHE DE COLOSTOMIE OU SIMILAIRE.**

⑤7 L'invention concerne un additif pour poche de colostomie ou similaire, permettant de gélifier et désodoriser le contenu d'une poche usagée.

L'additif est une poudre gélifiante contenant un polymère acrylique gélifiable en présence d'eau en moins de 10 s et une composition aromatisante à base d'huiles essentielles. Avantagusement, l'additif a la composition suivante en poids:

- Copolymère d'acrylate de sodium 50 %
- Sulfate de sodium 47 %
- Dioxyde de silicium 1 %
- Huiles essentielles 2 %

Par addition de quelques ml de l'additif en poudre à une poche usagée, on gélifie et on désodorise son contenu permettant ainsi d'en disposer aisément.

FR 2 874 829 - A1



L'invention concerne un additif pour poche de colostomie ou similaire, permettant de solidifier et désodoriser le contenu de poches de colostomie afin de pouvoir en disposer aisément, notamment hors du domicile du porteur de poche.

Les patients stomisés utilisent des poches de recueil des rejets corporels dont ils doivent se débarrasser lorsqu'elles sont pleines. Ces rejets corporels sont fluides et malodorants et sont susceptibles de gêner l'entourage par leur écoulement et leur odeur. En outre, il n'est pas toujours possible de disposer, hors du domicile du patient, d'un réceptacle approprié.

Pour le confort des patients et leur entourage, il est proposé de remédier à ces écoulements en fournissant un additif pour poche de colostomie ou similaire usagée qui gélifie les rejets corporels et neutralise leur odeur.

L'additif selon l'invention est une poudre gélifiante contenant un polymère acrylique gélifiable en présence d'eau et un agent fortement aromatisant.

Selon un mode de réalisation préféré de l'invention, l'additif est constitué d'un copolymère d'acrylate de sodium ayant un temps de gélification de moins de 10 s en présence d'eau et d'une composition aromatisante à base d'huiles essentielles supportée sur du sulfate de sodium.

Une composition préférée est la suivante (les pourcentages sont en poids) :

| | | |
|----|-----------------------------------|-----------|
| | - Copolymère d'acrylate de sodium | 40-60 % |
| 20 | - Sulfate de sodium | 40-60 % |
| | - Dioxyde de silicium | 0,5-1,5 % |
| | - Huiles essentielles | 1-3 % |

Une composition particulièrement préférée comprend :

| | | |
|----|-----------------------------------|------|
| | - Copolymère d'acrylate de sodium | 50 % |
| 25 | - Sulfate de sodium | 47 % |
| | - Dioxyde de silicium | 1 % |
| | - Huiles essentielles | 2 % |

Le copolymère d'acrylate de sodium est un copolymère ayant un temps de formation de gel au contact d'eau déminéralisée inférieur à 10 s (c'est-à-dire gélifiable en moins de 10s) et de préférence égal

à 5 s avec une surface spécifique de 1 m²/g et une taille de particules comprise entre 100 et 500 µm.

Le sulfate de sodium sert de support à la composition d'huiles essentielles et le dioxyde de silicium est utilisé comme agent anti-mottant empêchant la poudre de sulfate de sodium de s'agglomérer.

Toute composition d'huiles essentielles fortement aromatique peut être utilisée, mais on utilise avantageusement la suivante (pourcentages approximatifs en poids) :

| | | |
|----|-----------------------------|------|
| | - Carbitol | 38 % |
| 10 | - Carvone laevo | 17 % |
| | - Terpeneol | 15 % |
| | - Lilial/lilestral/lysmeral | 6 % |
| | - Citronellool | 3 % |
| | - Aldéhyde hexylcinnamique | 3 % |
| 15 | - Coumarine | 3 % |

L'additif pour poche de colostomie ou similaire selon l'invention se présente sous forme d'une poudre fluide et s'utilise de la façon suivante.

Trois à cinq ml de poudre gélifiante sont introduits dans la poche usagée, par exemple à l'aide d'un bouchon doseur. Un gel se forme rapidement, empêchant tout écoulement des rejets corporels tandis que la composition d'huiles essentielles neutralise leur odeur. La gélification peut se faire en un temps supérieur à celui observé lorsqu'on met le copolymère en présence d'eau déminéralisée.

La poche usagée au contenu gélifié et à odeur neutralisée est alors placée dans un emballage du type poche plastique fermée par un lien et peut alors être mise dans une poubelle normale telle qu'on peut en trouver dans les toilettes publiques ou ouvertes au public.

REVENDEICATIONS

1. Additif pour poche de colostomie ou similaire, comprenant un polymère acrylique gélifiable en présence d'eau et une composition aromatisante à base d'huiles essentielles.

5 2. Additif selon la revendication 1, caractérisé en ce que le polymère est un copolymère d'acrylate de sodium gélifiable en moins de 10 s en présence d'eau déminéralisée.

3. Additif selon la revendication 2, caractérisé en ce que le copolymère d'acrylate de sodium est gélifiable en 5 s, en présence d'eau déminéralisée.

10 4. Additif selon l'une quelconque des revendications 1 à 3, caractérisé en ce que la composition aromatisante à base d'huiles essentielles est supportée sur du sulfate de sodium.

5. Additif selon l'une quelconque des revendications 1 à 4, caractérisé en ce qu'il a la composition suivante en poids :

| | | |
|----|-----------------------------------|-----------|
| 15 | - Copolymère d'acrylate de sodium | 40-60 % |
| | - Sulfate de sodium | 40-60 % |
| | - Dioxyde de silicium | 0,5-1,5 % |
| | - Huiles essentielles | 1-3 % |

20 6. Additif selon la revendication 5, caractérisé en ce qu'il a la composition suivante en poids :

| | | |
|--|-----------------------------------|------|
| | - Copolymère d'acrylate de sodium | 50 % |
| | - Sulfate de sodium | 47 % |
| | - Dioxyde de silicium | 1 % |
| | - Huiles essentielles | 2 % |

25 7. Additif selon la revendication 6, caractérisé en ce que les huiles essentielles ont la composition approximative suivante en poids :

| | | |
|--|-----------------|------|
| | - Carbitol | 38 % |
| | - Carvone laevo | 17 % |

| | | |
|---|-----------------------------|------|
| | - Terpeneol | 15 % |
| | - Lilial/lilestral/lysmeral | 6 % |
| | - Citronellol | 3 % |
| | - Aldéhyde hexylcinnamique | 3 % |
| 5 | - Coumarine | 3 % |